



Séjour botanique de terrain (5 jours) : Hérault

Du samedi 9 au vendredi 15 avril 2022, La Garance voyageuse organise un séjour de botanique de terrain à Vélieux (Hérault), en priorité pour les personnes inscrites au séjour annulé en 2021.

Ce séjour aura pour but de permettre, lors de sorties dans des milieux variés, de découvrir les fleurs, arbres et arbustes de cette région, ou d'en améliorer leur connaissance et de s'initier ou de se perfectionner dans la détermination des familles, genres et espèces de plantes.

Les sorties seront conduites et animées par Alain GUICHARD, botaniste et pédagogue, connaisseur du site, et ayant à son actif plus de quinze ans de conduite de stages et sorties pour des structures diverses (FRAPNA, Domaine du Rayol, École des Plantes de Paris, Mille et une Plantes... et La Garance). L'enseignement d'Alain Guichard sera complété par le partage et les échanges de connaissances entre participants, et quelques séances de détermination collectives en soirée pour les plus « mordus ».

Quelques informations sur le programme de la semaine

(données à titre indicatif, les conditions météorologiques et l'avancement des floraisons pouvant nécessiter des changements)

Ce séjour propose une découverte de la flore méditerranéenne printanière dans la région du Minervois, à l'Ouest de l'Hérault. Au cours de balades qui feront entre 5 et 10 km, nous explorerons les causses autour de Vélieux, Minerve avec son pont naturel, les gorges de la Cesse où nous verrons *Ephedra major* dans les falaises, des garrigues sèches et humides, la forêt sèche de chênes verts avec les arbustes méditerranéens.



Les participants doivent être à jour de la cotisation 2022 à l'association La Garance voyageuse

Attention ! Le passe sanitaire (vaccin ou test négatif) sera réclamé par les lieux d'hébergement, selon les règles sanitaires en vigueur au moment du séjour.



Nombre de participants :
16 personnes, maximum.

Hébergement au **Domaine de Lacan**
34220 VÉLIEUX



- Frais d'hébergement pour le séjour :

en chambre 2 personnes (twin) = **150€** p. pers.

[chambre individuelle non garantie : un supplément sera demandé, à fixer selon le nombre de participants]

Draps et serviettes de toilette fournis.

- Les repas seront pris en commun (6 petits-déjeuners, 5 paniers repas pour midi, 6 dîners) : **prévoir 140 €**

Les frais d'hébergement et de repas seront réglés sur place lors du séjour

(2 chèques à l'ordre de La Garance voyageuse)

Pour des raisons d'organisation, les personnes s'inscrivant avec hébergement seront prioritaires

Rendez-vous au gîte le **samedi 9 avril à 18h pour une réunion d'accueil (pas d'accueil avant 17 h)**,
dispersion le **vendredi 15 avril**, après le petit-déjeuner.

Conseils pratiques :

- Les excursions ayant lieu sur des sentiers étroits et caillouteux, **il est nécessaire d'être bien chaussé**. Cependant, les dénivelés n'excèdent pas **300 m** par jour et le rythme de marche est peu soutenu du fait des observations botaniques, ce qui rend ces sorties accessibles à toutes et à tous.
- L'utilisation d'un bâton de marche est conseillée.
- N'oubliez pas de prévoir protections solaires (crème, chapeau & lunettes), ainsi que des vêtements chauds et imperméables.

Les trajets pour se rendre aux lieux des sorties se feront en covoiturage.

Si vous avez des régimes alimentaires particuliers, ou des allergies, veuillez le mentionner lors de l'inscription et prévoir éventuellement votre approvisionnement personnel.

Pour plus de renseignements sur les conditions de sortie sur le terrain, vous pouvez contacter Alain Guichard par courriel à l'adresse : alainguichard26@gmail.com, ou par téléphone au 06 22 96 64 36

Participation aux frais d'encadrement pour la semaine (hors hébergement, restauration et transport) : 260 €
Votre inscription ne sera validée qu'à **réception de l'intégralité de votre règlement** : vous pouvez choisir de régler en **un seul chèque de 260 €** encaissé mi-février – ou **3 chèques (90 + 90 + 80)** qui seront encaissés de façon échelonnée (mi-janvier, mi-février, mi-mars)

En cas d'annulation de votre fait moins d'un mois avant le début du séjour, seuls 30 % des frais d'encadrement vous seront remboursés.

Bulletin d'inscription à retourner (accompagné de vos chèques + adhésion éventuelle) à :
La Garance voyageuse
48370 Saint-Germain-de-Calberte

Merci de faire un bulletin d'inscription par personne et un chèque à part pour votre adhésion.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. portable : _____ Courriel : _____

☐ souhaite réserver une participation au séjour **Hérault 2022 : ci-joint un chèque de 260 € (ou 3 chèques)**

Hébergement :

- ☐ chambre partagée (2 personnes)
- ☐ ch. individuelle (non garantie)

Transports :

- ☐ Je viendrai en voiture et peux emmener _____ personnes
- ☐ Je cherche une place en co-voiturage (partage des frais)
- ☐ Je viendrai en train (gare de Béziers + co-voiturage)

Précisez si vous souhaitez partager la chambre avec une personne particulière : _____

Régime particulier : _____

- ☐ J'adhère ou renouvelle mon adhésion, je joins également **un chèque d'adhésion** à l'association La Garance voyageuse **pour l'année civile 2022** :
- ☐ **20 €** (tarif normal); ☐ **10 €** (petit budget); ☐ **30 €** (tarif couple)

Chèques à l'ordre de : **La Garance voyageuse**

J'ai bien noté que seuls 30 % des frais d'encadrement me seront remboursés en cas d'annulation de mon fait moins d'un mois avant le début du séjour. Et, dans ce cas, suivant les exigences du gîte ou de l'auberge, il est possible que les frais d'hébergement doivent vous être également réclamés partiellement ou en totalité.

Rappel : le passe sanitaire (vaccin ou test négatif) sera réclamé par les lieux d'hébergement, selon les règles sanitaires en vigueur au moment du séjour.

Signature :